

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 6 mars 2017

Par convocations individuelles adressées le 27 février 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 06 mars 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Avenant travaux école élémentaire (lot n°9)
5. Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre (mairie)
6. Travaux Mairie : demandes de subventions à l'Etat (DETR, FSIL)
7. Stage de canoé-kayak 2017 école élémentaire : octroi d'une subvention
8. Demande de subvention voyages scolaires
9. Information : liste des marchés publics conclus en 2016
10. Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du RIFSEEP
11. Affaires de personnel : modalités de calcul des indemnités de fonctions des élus locaux
12. Affaires de personnel : rectificatif création poste adjoint administratif.
13. Divers

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoint

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Sylvie GRATWOHL, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick SIMON, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme Patrice ZENSS.

Excusés :

M. Christophe HEITZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE

Mme Anne GUYAU

M. le Sénateur-Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il les informe du décès ce week-end de M. Georges MEISSNER, ancien adjoint au maire de 1983 à 1995. Le Conseil Municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

M. Jacques ECKERT est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 23/01/17

2) Communications du Maire

- 23/01 Conseil Municipal
- 25/01 90 ans Charles GIESSLER
Réunion de présentation des contrats départementaux
- 26/01 90 ans Marie Madeleine LORENTZ
- 27/01 85 ans Lina DI GUISTO
Cérémonie des Vœux, fleurissement et nouveaux habitants
- 30/01 Réunion des Présidents Associations des Maires du Grand'Est à Laxou
- 03/02 85 ans Mathilde HAMMER
- 06/02 Commission Développement CCBZ
- 09/02 Réunion PPNG et CNI à Haguenau
- 10/02 Bureau Amicale des maires du Bas-Rhin
Comité Directeur du SMITOM
85 ans Esther LORENTZ
Vente de bois de chauffage
- 13/02 Commission Communication
- 14/02 85 ans Frieda JUND
- 15/02 85 ans Georges LUTZ
- 16/02 Réunion d'information des agents municipaux sur PPCR
- 17/02 85 ans Germaine WOLFF
AG Section Haguenau UD 67 Pompiers à Weitbruch
- 18/02 AG Amicale des pompiers Gries-Kurtzenhouse
- 20/02 Conseil communautaire CCBZ
- 21/02 Commission « Journée Citoyenne »
Commission « Travaux, voirie, sécurité »
- 23/02 90 ans Marie SCHMITT
- 24/02 80 ans Liliane BAUDET
- 26/02 85 ans Willy BERGTHOLD
- 27/02 85 ans Lidya VOLTZENLOGEL
- 28/02 Cavalcade à Hoerd
- 01/03 Réunion d'information sur la politique sportive de la Région Grand'Est
- 04/03 Réunion toutes commissions CIJBZ
- 06/03 Commission « CAO »

Pour info, déplacements du Sénateur-Maire dans le cadre de la commission d'enquête « Avenir Espace Schengen » :

- 06/02 Strasbourg et ses frontières avec l'Allemagne
- 16/02 Calais et Grande-Synthe
- 24/02 Alpes-Maritimes, Menton et Nice
- 26/02 au 01/03 Sofia (Bulgarie)

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 6 n °231/18 Rue de l'Etoile
- Section 8 n °168/24 Rue de Bischwiller
- Section 2 n °182/15 Rue des Briques

3) Rapport de commissions

- Commission communication du 13 février 2017
- Commission citoyenne du 21 février 2017
- Commission travaux, voirie, sécurité du 21 février 2017 : une discussion a lieu sur la question de la circulation et du stationnement rue des Jardins.

4) Avenant travaux école élémentaire (lot n°4)

Les travaux sont décomposés en 13 lots. Ils ont été passés selon la procédure d'appel d'offres le 20 juin 2016 pour un montant total de travaux qui s'élève à 327 162.75 € HT. Des travaux supplémentaires, revêtant un caractère imprévisible, ont été nécessaires à réaliser durant le chantier. Un avenant n°4 est proposé concernant le lot n°9 (sanitaires) et la pose de radiateurs supplémentaires, non décrits dans les marchés, dans la nouvelle salle de classe et dans les salles des combles, ainsi que leurs réseaux d'alimentation

→LOT N° 9 : Entreprise KOLB & FILS (sanitaire)

- **Coût du marché de base : 15 955.38 € HT**
- Coût prestations avenant n° 1 : + 960 € HT, soit + 6.01 % par rapport marché base
- Coût prestations avenant n° 2 : + 2 286.00 € HT, soit + 14,33 % par rapport marché base
(*Choix d'équipements sanitaires et de finitions pour le bloc sanitaire*)
- Coût prestations avenant n° 3 : + 810.00 € HT, soit + 5,08 % par rapport marché base
(*Remplacement lunettes abimées toilettes existantes conservées, et urinoir cassé*)
- Coût prestations avenant n° 4 : + 1 772.60 € HT, soit + 10,48 % par rapport marché base
(*pose de radiateurs supplémentaires*)

Montant marché définitif : 21 783.98 € HT

Considérant que les prestations qui ont fait l'objet des avenants sont de mêmes natures que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 6 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Sénateur-maire à signer l'avenant du marché de travaux d'accessibilité et de mise aux normes de l'école élémentaire,
- **DE CHARGER** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017

5) Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre

Cet appel d'offres concerne le **projet de restructuration de la mairie** ainsi que la **construction** d'une **nouvelle annexe** au 55 rue Principale. Ce projet est devenu nécessaire pour les années futures, en raison de la vétusté des locaux actuels, de nouveaux besoins plus fonctionnels, et de l'accroissement de la population dû à une urbanisation importante de la commune au cours des dernières années.

Ce projet d'envergure permettra ainsi d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les usagers. Les travaux se dérouleront en deux phases, la 1^{ère} concernera en 2017 la construction de la nouvelle annexe et la 2^{nde} la restructuration des locaux de la mairie à partir de 2018. Le nouveau bâtiment permettra d'accueillir la salle du conseil municipal / salle des mariages (100 personnes maxi), une officine, des locaux de rangement, des sanitaires et des WC publics

Il convient de lancer une procédure de marché public afin de contracter avec un architecte qui aura pour mission de proposer un projet d'aménagement des locaux actuels et de construction de l'annexe. Un chiffrage des travaux a été demandé à notre conseil du CAUE qui a validé la possibilité de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- **D'AUTORISER** le lancement des consultations conformément aux dispositions du CMP
- **D'AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

6) Demandes de subventions – Travaux mairie

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle annexe (phase 1 - 2017) et du projet de restructuration de la mairie (phase 2 - 2018), la commune de GRIES peut bénéficier de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de différents dispositifs : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et FSIL, ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes de la Basse Zorn, afin d'assurer le financement de ces travaux. Le coût prévisionnel de l'ensemble du projet est de 1 124 350 € HT, il est proposé le plan de financement suivant :

➤ ComCom Basse Zorn (fonds de concours)	150 000 €
➤ DETR 2017	189 910 €
➤ DETR 2018	200 110 €
➤ FSIL	209 000 €
➤ Réserve parlementaire 2018	30 000 €
➤ Commune	345 330 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation « DETR » pour un montant de 189 910 € en 2017 et de 200 110 € en 2018.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de « soutien à l'investissement public local » (FSIL) pour un montant de 200 110 €.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Basse Zorn au titre du dispositif « fonds de concours » pour un montant de 150 000 €.
- **DE SOLLICITER** la réserve parlementaire du Sénat pour un montant de 30 000 € en 2018.
- **DE CHARGER** le Sénateur-maire de solliciter les différents partenaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

7) Subvention pour un stage de canoë-kayak de deux classes de l'école élémentaire

Du 29 mai au 2 juin, les classes de CE2 et de CM1 vont effectuer un stage de découverte à la pratique du canoë et du kayak. Les 54 enfants concernés pourront apprendre les bases des deux disciplines et à naviguer sur une rivière. Ce stage aura lieu sur le plan d'eau de Roeschwoog et sera encadré par l'organisme « H2O PASSION » de Drusenheim. Le coût global du projet est de 4 276 €. Afin de réduire la contribution financière des familles, l'école élémentaire a sollicité la commune pour une subvention à ce projet. Dans le cadre de l'aide aux sorties « classe verte », il est proposé la participation d'un montant de 1 576 €. En complément la commune prendra à sa charge la moitié des frais de déplacement liés à ce projet (cout de 350 €)

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 576 € à la société H2O Passion pour la réalisation de ce stage découverte « canoë et kayak ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Point 8 : Subventions voyages scolaires

- a) Par courrier du 24 janvier 2017, le collège Baldung-Grien à Hoerdtd sollicite une subvention pour le séjour d'un élève de 6^{ème} domicilié à Gries à une classe de voile à Port-Barcarès du 14 au 20 mai 2017, soit 6 jours et 6 nuitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 48 € au collège Baldung-Grien de Hoerdtd
- b) Par courrier du 23 janvier 2017, l'école élémentaire de Kilstett sollicite une subvention pour le séjour d'un élève domicilié à Gries pour une classe verte dans les Vosges qui a eu lieu du 16 janvier au 20 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 10 € au groupe scolaire de Kilstett

Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Point 9 : Informations sur les marchés publics conclus en 2016

L'article 133 du CMP prévoit la publication par le pouvoir adjudicataire, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, de la liste des marchés publics conclus l'année précédente. En 2016, a été conclu un marché de travaux à l'école élémentaire

LOT	ENTREPRISE TITULAIRE
Gros-œuvre, démolition	SOTRAVEST
VRD, aménagements extérieurs	PONTIGGIA
Charpente, couverture, bardage	WIEDEMANN
Toiture amiante	WIEDEMANN
Serrurerie	SCHEIBEL
Menuiseries extérieures	MEDER Rémy
Menuiseries intérieures	BECK
Cloisons doublages	RIUI
Sanitaire, plomberie	KOLB
Électricité	KOESSLER
Carrelage, faïence	DIPOL
Peinture	TUGEND
Nettoyage	ATOUT SERVICE

Le Conseil Municipal a pris acte.

Point 10 : Convention avec le centre de gestion pour la mise en place du RIFSEEP

La commune a sollicité l'appui du centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel*) qui sera le nouveau Régime Indemnitaire des agents à compter de cette année. Une réflexion sera menée entre les élus et les agents autour de cette nouvelle politique indemnitaire, qui sera en cohérence avec l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Jusqu'à présent, les agents bénéficiaient d'un système de régime indemnitaire avec des primes dénommées IFTS, IEMP et IAT. A partir de 2017, ils toucheront un nouveau régime composé de deux primes l'IFSE (*Indemnité de Fonction, Sujétion et d'Expertise*), et le CIA (*Complément Indemnitaire annuel*). Dans le cadre de cette convention, le centre de gestion accompagnera la collectivité pour :

- Une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines
- Une élaboration complète du régime indemnitaire : état des lieux de l'existant, travail de cotations des fonctions, de l'expertise (IFSE) et élaboration du CIA
- Une transposition budgétaire (faire en sorte que les agents aient cette année une rémunération équivalente à celle d'aujourd'hui)

- Une sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure : projet de délibération de la procédure, finalisation du RIFSEEP et accompagnement au comité technique.
- Le coût de cette mission d'accompagnement est de 1 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** M. Le Sénateur-Maire à signer la convention d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP pour la commune de Gries

Les crédits seront inscrits au BP 2017

Point 11 : Modalités de calcul des indemnités de fonctions des élus locaux

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints. Un décret (n°2017-85) en date du 26 janvier 2017 porte modification d'un autre décret (n° 82-1105) du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique. Celui-ci stipule qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1015 est revalorisé à l'indice brut 1022 correspondant à l'indice majoré 826.

Cet indice brut 1015 avait été fixé par la délibération du 7 avril 2014 en début de mandat. La présente délibération aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération prise le 7 avril 2014

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982,

Après en avoir délibéré, le Maire et les Adjoints ne participant pas au vote, décide à l'unanimité

- **DE FIXER** le montant des indemnités en fonction de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur
 - o Maire : taux maximum soit 43% de l'indice brut en vigueur
 - o Adjoints : taux maximum soit 16.5% de l'indice brut en vigueur

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Point 12 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Par délibération du 23 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe (Charlotte GLESS) en catégorie C à compter du 1^{er} mars 2017 en vue de compléter le poste des emplois communaux. Suite à une nouvelle législation relative au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux existante à compter du 1^{er} janvier 2017, le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe est remplacé par le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. De

ce fait, il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération du 23.01.2017 ouvrant un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe par celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 28 février 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, avec un coefficient d'emplois de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2017,
- **AUTORISE** la publication de la vacance de poste auprès du centre de gestion,
- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois de la collectivité en conséquence,
- **CHARGE** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

11) Divers

M. le Sénateur- Maire donne diverses informations :

- Tournée du ramoneur en cours dans le village depuis le 6 mars
- Recensement des assesseurs en vue des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai prochain, et des élections législatives du 11 et 18 juin.
- Distribution de l'agenda avec notamment le nettoyage de printemps le 18 mars 2017 et la réunion de la commission des finances le mercredi 22 mars à 18h30.

La séance est levée à 21h00.

Le rapporteur,
Jacques ECKERT

Ont signé le présent procès-verbal

M. Claude KERN, Maire

Mme Patricia HUMMEL

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Jacques ECKERT, Adjoint

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Patrick SIMON

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Alain VOLTZENLOGEL

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST

M. Damien WERLE

Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Patrice ZENSS

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Anne GUYAU

M. Christophe HEITZ
Pouvoir à Michèle NAVE